



LA GAZETTE DE CHAMPEAUX



Vue depuis le village de Bonneville

SOMMAIRE

Edito	page 3
Délibérations du Conseil Municipal du 14 mai 2025	page 4
Fonds de Solidarité Logement/ Fonds d'Aide aux Jeunes	page 7
Réunion publique pour le SCoT	page 7
Permanence d'information Fibre Optique	page 8
Information du Comité des Fêtes: "Fête de la bière"	page 8
Bonne retraite Véronique !	page 8

ÉDITO



Chères Champelaises et chers Champelais,

Le beau temps nous ravit et nous offre un printemps ensoleillé et coloré qui nous invite, encore plus, à contempler la nature et le paysage champêtre de notre commune. Evidemment, le lien est tout trouvé pour vous rappeler que trois enquêtes publiques sont en cours et sollicitent votre avis : le PCAET (plan climat air énergie territorial) qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ainsi que le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale valable sur Avranches, Granville et Villedieu) que le PLUI doit respecter, et enfin l'EAU (quelle politique de gestion de cette ressource sur notre territoire dans les années à venir ?).

Les liens sont disponibles sur le site de la mairie et des QR codes sont téléchargeables depuis les affiches.

Anticiper, s'adapter, tester, discuter et partager les expériences et les projets... pour se préparer à l'avenir, en conservant notre qualité de vie. La démocratie au quotidien s'exprime par ces enquêtes publiques qui veillent à prendre en compte les différents regards. C'est pourquoi une rencontre et un échange vous est proposé aussi le 27 juin prochain à 19 h en salle de convivialité sur le thème « Vivre dans une « maison passive » : retour d'expérience ». Vous découvrirez, si vous ne le connaissez pas, le concept et vous pourrez poser vos questions à Loïc Bodin, Champelais depuis quelques années, qui vous présentera son point de vue.

Le Conseil Municipal est aussi un lieu de démocratie. Les sujets qui appellent une décision au nom de tous y sont traités publiquement et les séances ont lieu le 2^{ème} mercredi du mois à 20 h 30. Ce temps est une séance de travail auquel vous pouvez assister. Cependant, par deux fois depuis le début de l'année, j'ai été interpellée parfois avec véhémence à l'issue du conseil par des citoyens sur des dossiers particuliers... Je tiens à rappeler ici, que la séance du conseil n'est ni le temps, ni le lieu de ces discussions, et que les questions diverses sont celles de la collectivité et des élus et non du public. Je me tiens à disposition si quelqu'un souhaite évoquer un questionnement, un désaccord dans le cadre d'un rendez-vous. Ainsi, dorénavant, aucune sollicitation du public ne sera prise en compte à l'issue de la séance du conseil, mais ma porte reste toujours ouverte à qui souhaitera des informations ou des explications.

Pour finir, si le Conseil Municipal est un rendez vous mensuel, il est un rendez vous annuel que les Champelais apprécient et attendent avec impatience : la Fête de la Bière, organisée par le comité des Fêtes. Alors, le samedi 7 juin, n'oubliez pas de venir goûter à la douceur de vivre à Champeaux et donner rendez-vous à vos amis !

Fermeture de la Mairie:

les 29, 30 et 31 mai 2025

du lundi 2 juin au samedi 7 juin 2025

La permanence du 7 juin est assurée par un élu de 10h à 12h.



VOTRE MAIRIE



02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30 à 12h30**
et de **14h à 17h**



Mairie de Champeaux Manche



www.champeaux50.com



secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h

Mercredi, 10h à 12h

Jeudi, 17h à 19h

1er et 3ème samedis, 10h à 12h

La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 MAI 2025

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absentes excusées : Mme GIARD Claudine, Mme BOUCHAUD Annabelle.

Pouvoir : Mme BOUCHAUD donne procuration à M. LEGATHE.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1) FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT.

Le FSL est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement social.

La proposition de contribution financière est calculée sur la base de 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2000 habitants, ce qui représente 211.20 € pour la commune de CHAMPEAUX (avec 352 habitants - Chiffres INSEE Janvier 2022).

Madame le Maire propose que la commune participe à hauteur de 250 € au FSL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 250 € à la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la participation 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement.

2) FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

Le FAJ est un dispositif départemental dont l'objectif est de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en les aidant financièrement dans les moments difficiles de leurs parcours et ainsi contribuer à améliorer leur équilibre social et professionnel.

Le Département délègue la gestion administrative et financière du FAJ à la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Le montant de la participation financière s'élève à 0.23€ par habitants, soit 0.23 € x 352 habitants pour Champeaux, soit un total de 80.96 €.

Madame le Maire propose une aide à hauteur de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le règlement de 100 € à la Ligue de l'Enseignement de Normandie au titre de la participation 2025 au Fonds d'Aide aux Jeunes.

3) APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50.

Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;

Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

4) CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT-APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION ET EXAMEN DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS.

1. Rappel du contexte : la réforme en matière d'attribution des logements sociaux:

La réforme en matière d'attribution des logements sociaux, instaurée par la loi ALUR de 2014 et complétée par des dispositions législatives successives vise 3 objectifs majeurs :

- Un traitement transparent et équitable des demandes de logements sociaux par la mise en place d'un système de cotation de la demande et un service d'information et d'accueil des demandeurs ;
- Un travail partenarial pour une mixité sociale accrue et une occupation équilibrée du parc social à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Une territorialisation de la politique et de la gestion des attributions au niveau intercommunal.

Précision faite que la réforme ne traite aucunement du fonctionnement « au quotidien » des attributions. En effet seules les commissions d'attributions des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) organisées par les bailleurs et les communes restent souveraines dans l'attribution des logements, le maire y ayant une voix prépondérante en cas de désaccord.

2. Objectifs de la conférence intercommunale du logement:

- La Conférence Intercommunale du Logement fixe les orientations stratégiques locales de la politique d'attribution des logements sociaux dans un document cadre.

Ces orientations stratégiques trouvent une traduction opérationnelle sur les volets :

- Attribution des logements via la signature d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Information, accueil des demandeurs, enregistrement de la demande et gestion partagée via l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande en Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)

3. Document cadre des orientations:

- Orientation 1 : réduire la tension sur le parc social ;
- Orientation 2 : mieux répondre aux demandes les moins bien satisfaites ;
- Orientation 3 : préserver la mixité sociale aux différentes échelles ;
- Orientation 4 : structurer le service d'information et d'accueil des demandeurs et de l'enregistrement de la demande ;
- Condition de réussite : assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre de la politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

4. Convention intercommunale d'attribution (CIA):

Elle précise :

- Les leviers et les actions qui sont et seront mobilisés par les différents acteurs pour mettre en œuvre les objectifs et les orientations (document-cadre) ;
- Les engagements de chaque signataire dans la mise en œuvre des orientations et des objectifs.

Le projet de CIA détaille un programme d'actions (travail sur les mutations au sein du parc social, harmonisation de certaines pratiques telles que le taux d'effort ou reste à vivre, analyse de l'occupation du parc social, ...) ainsi que l'organisation des instances, les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation des objectifs d'attribution.

5. Plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs:

Le PPGDLSID vise d'une part à mettre en réseau les acteurs de la gestion de la demande en logement social dans un objectif de qualité de service rendu aux demandeurs et d'autre part de rendre plus transparente les modalités d'attribution des logements sociaux.

Ainsi le plan traite des modalités de fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs. Pour le territoire de Granville Terre et Mer il s'agira simplement de mettre en réseau les guichets d'enregistrement actuels (toutes les communes disposant d'un parc social) et d'outiller les acteurs relais (autres communes) afin que l'information des demandeurs de logement social soit assurée sur l'ensemble du territoire de façon efficiente et équitable. Pour le volet cotation de la demande, il s'agit de proposer une grille d'évaluation qui sera appliquée aux dossiers présentés lors des CALEOL. La grille de cotation est un outil d'aide à la décision qui permet de prioriser et hiérarchiser les demandes en aucun cas il ne s'agit d'un système « automatisé » d'attribution d'un logement social.

La grille de cotation proposée a été élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés : communes (élus et agents des CCAS) bailleurs sociaux, représentant de l'Etat et du Département et représentant des usagers (voir p.27 du PPGDLSID). Le système de cotation se base sur des critères obligatoires correspondant à des demandes prioritaires auxquels sont ajoutés des critères facultatifs se rapportant à la situation du demandeur. Un malus est prévu en cas de refus successifs d'une proposition de logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention intercommunale d'attribution telle qu'annexée ;
- D'AUTORISER le maire à signer la convention intercommunale attribution ;
- DE DONNER un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs ;
- D'AUTORISER le maire à signer le plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs, sous réserve des modifications qui viendraient à être demandées par le préfet dans son avis ;
- DE DONNER tout pouvoir au maire aux fins d'exécution de la délibération.

6) COMITÉ DES FÊTES - MODALITÉS ORGANISATION « FÊTE DE LA BIÈRE ».

Madame le Maire fait lecture d'un mail de M. KLEIN, Président du Comité des Fêtes, envoyé en Mairie le 07 mai 2025.

Celui-ci fait état d'un certain nombre de demandes dans le cadre de leur manifestation « FÊTE DE LA BIÈRE » qui aura lieu toute la journée du Samedi 7 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité :

-DE FERMER la circulation au carrefour devant le café de Pays, afin d'assurer le montage et démontage du matériel, à partir du samedi 7 juin 2025 à 14h00, jusqu'au dimanche 8 juin 2025, 01h00 en barrant la circulation de la façon suivante :

- Route du Hamel, au niveau de l'intersection avec la Rue de la Chèvrerie,
- Rue du Bourg, à hauteur de l'entrée des gîtes d'un côté, et du n°26 Rue du Bourg de l'autre côté,
- Route de Bonneville, à hauteur du terrain de tennis.

-D'AUTORISER l'accès au jardin des gîtes pour y installer potentiellement un barnum en guise de loge pour les musiciens en fonction de leurs besoins.

-DE DÉLIVRER une Licence III provisoire pour le samedi 7 juin 2025, de 19h à 24h, pour vendre de la bière.

-D'AUTORISER gracieusement l'accès et l'utilisation de la prise foraine le samedi 07 juin 2025.

Madame le Maire précise que la matérialisation et la signalisation d'interdiction de stationner/circuler, ainsi que la signalisation de déviation seront effectuées par les soins des organisateurs.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT / FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Comme vous avez pu le lire dans les délibérations ci-dessus, si vous remplissez les conditions pour obtenir une aide pour le logement ou si vous êtes un jeune en situation de précarité qui ne peut pas s'appuyer matériellement et financièrement sur votre famille pour réaliser votre projet, la commune cotise pour vous permettre d'accéder à ces aides.

N'hésitez donc pas à vous signaler à la Mission Locale de Granville (pour les jeunes,) et pour le FSL:



Département de la Manche,
Direction de l'insertion et de l'emploi
Service Insertion sociale - Mission logement FSL
50 050 SAINT-LO cedex

**LE FONDS
DÉPARTEMENTAL
D'AIDE AUX JEUNES
(FDAJ)**

RÉUNION PUBLIQUE POUR LE SCOT

A colorful poster for a public meeting. At the top, it says 'REUNION PUBLIQUE' in large blue letters, followed by 'RÉVISION DU S.C.O.T. DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL'. A pink circle on the right indicates the date and time: 'Le 4 juin 2025 à 18 heures 30'. Below this, a grey box says 'RENDEZ-VOUS À SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS Salle de la Bourdonnière'. The central part features a large 'SCoT' logo with 'SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE' underneath. To the left, a vertical list of topics includes 'Economie', 'Eau', 'Foncier', 'Mobilités', 'Paysage', 'Littoral', 'Agriculture', and 'Logements'. To the right, a map shows the territory with various municipalities labeled. At the bottom, there's an illustration of three people sitting at a table in discussion, with a lightbulb above them. A slogan reads 'VENEZ ÉCHANGER : LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT SONT L'AFFAIRE DE TOUS !'. Logos for 'Granville Terra&Mer', 'VILLEDIEU INTERCOM', and 'PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL' are visible at the bottom.

PERMANENCE D'INFORMATION FIBRE OPTIQUE



INFORMATION DU COMITÉ DES FÊTES: “FÊTE DE LA BIÈRE”

Le Comité des Fêtes de Champeaux vous convie à son incontournable fête de la bière annuelle qui se déroulera le 7 juin 2025 à partir de 19h00 au centre du bourg de Champeaux.

Outre la traditionnelle bière de la Cale, deux nouvelles bières vous seront proposées, élaborées par des brasseurs locaux La bière Léopard d'Avranches et la bière Poisson de Tirepiéd-sur-Sée.

Un orchestre à la hauteur de l'évènement, le groupe Pirates, enflammera un fidèle public qui sera invité à danser sur des reprises entraînantes.

Restauration salée et sucrée sera proposée sur place.

Une très bonne soirée en perspective à ne pas manquer!



BONNE RETRAITE VÉRONIQUE !



C'est après de nombreuses années de service auprès de la Mairie, mais aussi de la commune, que ce lundi 19 mai 2025 Véronique Belloir a cessé ses fonctions.

C'est une page de l'histoire de la commune qui se tourne. Une personne connue de tous qui va pouvoir enfin profiter d'une retraite bien méritée.

Nous lui souhaitons de nombreuses années de détente, de joie à profiter de sa famille et ses amis, mais aussi de pleinement profiter du temps libre qui s'annonce pour s'adonner à sa passion pour la généalogie.

Au revoir Véronique, merci et plein de bonheur !